

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
16/03/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Robert Déternes sises 4 rue du Stade, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : AMATHIEU Patrick, BARANSKI Eléna, BRUN Laurent, CANTE Daniel, CARTE Jean-Marc, COLAS Sandrine, DESFORGES-DESAMIN Anne-Sophie, DUMONT Jean-Marc, HERAULT Stéphane, MARI Clémentine, PERRIN-BOURACHOT Sandrine, RAYNAUD Pascal, RAYNAUD Patricia, ROBIN Aurélie, VALETTE Franck

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Clémentine MARI

**Élection du Maire
N°06/2026**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUMONT, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2026 et a déclaré installé M. AMATHIEU Patrick, Mme BARANSKI Eléna, M. BRUN Laurent, M. CANTE Daniel, M. CARTE Jean-Marc, Mme COLAS Sandrine, Mme DESFORGES-DESAMIN Anne-Sophie, M. DUMONT Jean-Marc, M. HERAULT Stéphane, Mme MARI Clémentine, Mme PERRIN-BOURACHOT Sandrine, M. RAYNAUD Pascal, Mme RAYNAUD Patricia, Mme ROBIN Aurélie, M. VALETTE Franck dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean-Marc DUMONT, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire sortant, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Daniel CANTE, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Daniel CANTE prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il propose de désigner Madame Clémentine MARI, benjamine du Conseil Municipal, comme secrétaire.

Madame Clémentine MARI est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Le Président dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est atteint.

Le Président donne ensuite lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T. :

L'article L. 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L. 2122-4 dispose que « le conseil municipal élit le Maire et le scrutin secret. (...) ».

L'article L. 2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur Daniel CANTE propose que le benjamin et le doyen après lui assurent les fonctions d'assesseurs : Clémentine MARI et Eléna BARANSKI acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Daniel CANTE demande alors s'il y a des candidats à la fonction de Maire.

La candidature de Monsieur Jean-Marc DUMONT est enregistrée et Monsieur Daniel CANTE invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur Daniel CANTE proclame les résultats :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Jean-Marc DUMONT : 14 voix
- Pascal RAYNAUD : 1 voix.

Monsieur Jean-Marc DUMONT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Marc DUMONT prend la présidence et remercie l'assemblée.

ONT VOTE POUR : 15
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 20/03/2026
et publié le 20/03/2026

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal,
Fait à Tronget, le 20/03/2026

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT